



Despecialisation partielle ou plénière?

Par **SOUCH**, le **02/12/2013** à **14:10**

Bonjour!

J'ai une petite question qui me trote dans la tête: je voudrais partir a la retraite sachant que la destination de mon bail est: bar, tabac, sandwicherie. Une offre m'a ete proposé afin de racheter mon fonds de commerce Pour faire des plats chauds a emporter . je voudrais donc savoir s'il faut que je fasse une demande de despecialisation partielle ou plénière auprès de mon bailleur?

Si je pouvais avoir une réponse avant ce soir, ce serait génial!
Merci d'avance !

Par **domat**, le **02/12/2013** à **17:25**

vu votre exigence de délai, je vous conseille de poser la question à un avocat spécialisé en droit du commerce.
dans un site gratuit les bénévoles répondent quand ils veulent aux questions qu'ils veulent.